

Titre : Coefficient de perte de capacité imprévue	
Centrale nucléaire :	
Tranche :	
Année :	
Trimestre :	
<p>Production d'énergie de référence (PER) = _____</p> <p>Total des pertes d'énergie imprévues (PEI) = _____</p> <p>Coefficient de perte de capacité imprévue (CPCI)= _____</p>	
<p>Remarque : Coefficient de perte de capacité imprévue (CPCI) = (PEI / PER) * 100 %</p> <p>Le titulaire de permis doit soumettre une représentation graphique de l'historique de puissance de la tranche par trimestre, une brève description de toutes les pertes d'énergie (réduction de puissance, durée en heures, raison de la réduction par rapport à la capacité de référence) et la classification des pertes d'énergie comme pertes imprévues, pertes prévues ou pertes attribuables à des facteurs « externes ».</p>	
Renseignements supplémentaires au besoin :	
Préparé par :	Date :